



25-2025

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 1/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} avril 2025, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2025

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON,

Absents excusés : Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : location salle des associations d'ordre privé

Vu la convention de la salle des associations qui ne permet pas de louer à des fins privées, le SGC demande à la Commune de délibérer sur le caractère exceptionnel de la location à la date du 8 mars 2025.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le caractère exceptionnel de cette location à des fins privées.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité :

De louer la salle des associations à des fins privées le 8 mars 2025.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 /04/2025
01/04/2025

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250401-delib2-cm42025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025



01/04/2025